

Décision

Générale

colonial

Décision n° 473 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 473

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois (délais de route compris) à passer à Pamiers (Ariège), 5, boulevard. de la Gare, est accordé à M. Duc (Raymond), Conseiller aux Affaires administratives 7° échelon (indice 500, groupe.II), Conseiller technique du Vice-Président du Conseil de Gouvernement. Le départ de M, Duc (Raymond) aura lieu en principe le 6 mai 1961 M. Dut qui voyagera accompagné de son épouse est autorisé à emprunter la voie anormale. À cet effet, il percevra avant son départ une avance représentant les frais de passage (groupe II) Djibouti-Pamiers (Ariège) à charge pour lui de justification ultérieure dans les formes réglementaires. La dépense est imputable au Budget de l'Etat.